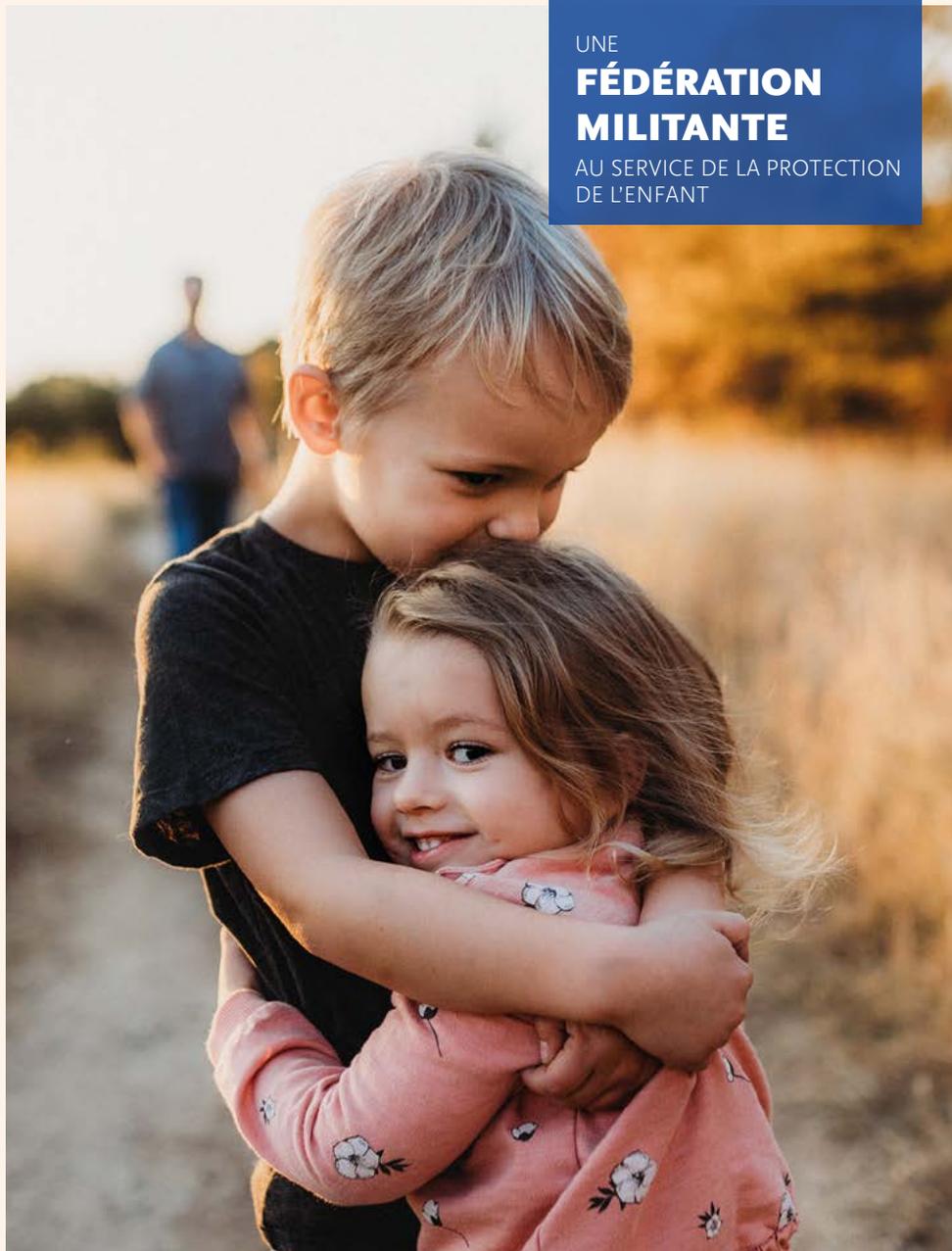


UNE
**FÉDÉRATION
MILITANTE**

AU SERVICE DE LA PROTECTION
DE L'ENFANT



CNAPE
LA PROTECTION DE L'ENFANT



LA CNAPE VEILLE AU RESPECT DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT DANS DIFFÉRENTS CHAMPS D'INTERVENTION.

Créée en 1948, la CNAPE se positionne comme la première fédération nationale représentative des associations de protection de l'enfant. Cette histoire s'illustre par un nombre significatif d'associations membres et une présence géographique étendue sur l'ensemble du territoire national.

Elle est le porte-parole de ses membres auprès des pouvoirs publics. Elle veille au respect de la Convention internationale des droits de l'enfant dans différents champs, capitalisant sur le savoir-faire et l'expérience de ses membres.

En qualité de tête de réseau, la CNAPE favorise la collaboration, encourage l'entraide et la mutualisation des compétences et des expériences entre ses associations adhérentes.

La CNAPE est reconnue d'utilité publique par décret du 17 septembre 1982.

SES CHAMPS D'INTERVENTION

PROTECTION DE L'ENFANCE

JUSTICE PÉNALES DES MINEURS

L'ENFANCE ET LA JEUNESSE EN SITUATION DE HANDICAP

PRÉVENTION ET VULNÉRABILITÉS DES FAMILLES

LA JEUNESSE CONFRONTÉE À DES DIFFICULTÉS D'INSERTION

18 délégations territoriales sont représentées par des délégués territoriaux pour incarner et promouvoir les positionnements de la fédération au niveau territorial. Chaque délégué est chargé d'animer son territoire et d'enrichir les positions de la fédération par le biais de rencontres et d'évènements.

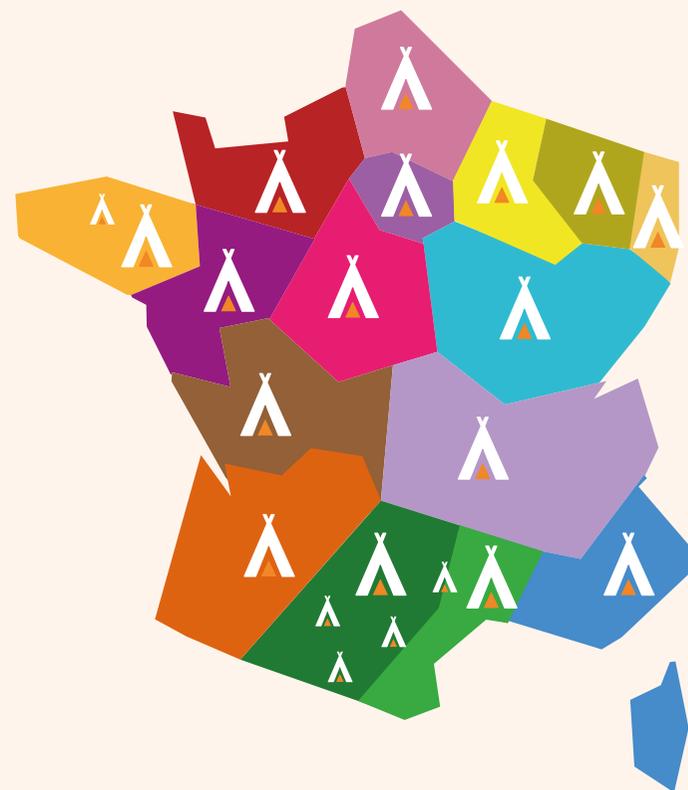
UNE REPRÉSENTATION ET UN ANCRAGE TERRITORIAL SIGNIFICATIFS

169 associations adhérentes

13 fédérations et mouvements

1 association nationale d'utilisateurs et des personnes qualifiées

8000 bénévoles et 28000 professionnels accompagnent et accueillent plus de 250000 enfants, adolescents et jeunes adultes.





DES VALEURS ET POSITIONS PARTAGÉES

PROTECTION DE L'ENFANCE

Promouvoir le respect et l'effectivité des droits et besoins fondamentaux de l'enfant.

PRÉVENTION ET VULNÉRABILITÉS DES FAMILLES

Favoriser le bien être et l'égalité des chances pour chaque enfant

JUSTICE PÉNALE DES MINEURS

Prévenir et privilégier l'éducatif au répressif

VIE ASSOCIATIVE

Soutenir le modèle associatif et défendre la spécificité du secteur social et médico-social

L'ENFANCE ET LA JEUNESSE EN SITUATION DE HANDICAP

Déployer une réponse personnalisée et adaptée pour tous

UNE EXPERTISE DE LONGUE DATE, NOURRIE PAR SES MEMBRES

LES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL sont des espaces de débat actifs, contribuant à l'élaboration de travaux et de positionnements à l'échelle nationale.

LES CNAPE TERRITORIALES offrent un accès privilégié à des espaces d'échange entre pairs et à une communication fluide avec le siège de la fédération.

LES COLLOQUES, WEBINAIRES ET PUBLICATIONS DE LA FÉDÉRATION offrent des ressources et formations pour enrichir les connaissances et les pratiques sur le terrain.

DES PROJETS DÉVELOPPÉS DIRECTEMENT EN COLLABORATION AVEC LES ENFANTS PROTÉGÉS

LE COMITÉ ESPOIR POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE et LE CONSEIL DES MINISTRES DES ENFANTS ont facilité la mise en œuvre d'initiatives en lien direct avec les enfants accompagnés, permettant ainsi à leur voix d'être entendue et de rencontrer les décideurs politiques.

La mise en place de LA B-ASE, une application web de ressources dédiée aux jeunes majeurs sortant de la protection de l'enfance, vise à leur offrir des solutions pour les accompagner efficacement pendant leur transition vers l'âge adulte.

UNE SENSIBILISATION ACTIVE ET POSITIVE DE L'ENFANCE PROTÉGÉE AUPRÈS DU GRAND PUBLIC

DES ÉVÈNEMENTS, PARTENARIATS ET CAMPAGNES DE COMMUNICATION sont organisés pour assurer une visibilité et promouvoir une image positive du secteur de la protection de l'enfance.

CNAPE

LA PROTECTION DE L'ENFANT www.cnape.fr



UN ENGAGEMENT COLLECTIF ET DES ACTIONS DIRECTES

LE PLAIDOYER AUPRÈS DES MINISTÈRES, DU PARLEMENT ET DES GRANDS CORPS D'INSPECTION DE L'ÉTAT constitue un portage actif des intérêts et besoins des associations adhérentes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques.

L'INTERPELLATION DES ÉLUS au niveau territorial et national favorise la promotion d'une vision globale des droits de l'enfant et de son intérêt supérieur dans les sphères médiatique et politique.

UNE REPRÉSENTATION SIGNIFICATIVE DE LA CNAPE, matérialisée par une présence au sein du niveau exécutif de la gouvernance de la protection de l'enfance (GIP France Enfance Protégée, CNPE) et une reconnaissance au sein des instances généralistes de l'action sociale (HCFEA, HCTS...).



REJOIGNEZ LA CNAPE POUR AGIR EN FAVEUR DES DROITS DE L'ENFANT

Bénéficiant d'une renommée et d'une expertise solidement établies, nourries par la contribution de ses adhérents et leurs réalités du terrain, la CNAPE s'engage activement pour défendre et faire entendre des positions fortes auprès des pouvoirs publics.

Adhérer à la CNAPE, c'est :

- ▶ rejoindre **UN MOUVEMENT ENGAGÉ ET DYNAMIQUE** en faveur de la défense des droits de l'enfant ;
- ▶ favoriser le **PARTAGE D'EXPÉRIENCES ET D'INITIATIVES** au sein d'un vaste réseau de pairs ;

- ▶ **EXPRIMER LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES**, présenter les initiatives mises en place et **AFFIRMER DES POSITIONS** en accord avec les spécificités de son territoire ;
- ▶ recevoir les actualités de la CNAPE et accéder à des ressources (publications et webinaires) et des **ÉVÈNEMENTS SPÉCIALEMENT CONÇUS POUR SON RÉSEAU** de membres ;
- ▶ participer aux colloques et aux journées d'études pour **SE FORMER ET PARTAGER DES PRATIQUES**.

CNAPE
LA PROTECTION DE L'ENFANT

33 avenue d'Italie, 75013 Paris
contact@cnape.fr // 01 45 83 50 60

www.cnape.fr



**DES QUESTIONS ?
ENVIE D'EN ÉCHANGER ?**

Contactez **Thibaud Cado**, responsable de l'animation des territoires et du développement : t.cado@cnape.fr